



F.S.U.
FSU (SNESUP,
SNCS, SNASUB,
SNEP, SNETAP)



Solidaires (Sud
Recherche EPST, Sud
Education, Solidaires
Etudiant-e-s)



UNEF
Montpellier



CGT (SNTRS, CGT
INRA, CGT UM1,
UM2, UM3)



SNPREES-FO

L'intersyndicale personnels/étudiants de l'enseignement supérieur et de la recherche de Montpellier informe de la motion commune adoptée lors des AG des trois universités qui se sont déroulées la semaine dernière :

Motion commune des trois AGs UM1, UM2 et UM3.

Nous, étudiants et personnels réunis à l'UM3 ce mercredi 20/03, à l'UM2 ce jeudi 21/03, et à l'UM1 ce vendredi 22/03, à l'appel des organisations syndicales (FSU, CGT, SUD Solidaires, FO et de militants UNEF), affirmons la nécessité de forger l'unité derrière les mots d'ordre suivants :

- Abandon du projet de loi Fioraso
- Abrogation de la LRU et du pacte pour la Recherche
- Fin des RCE (Responsabilités et Compétences Élargies)

La loi LRU adoptée en 2007 a conduit à la faillite de certaines universités et à la fragilisation financière des autres, aux gels de postes, à la précarisation du personnel et à la dégradation des conditions de travail et d'études. La ministre Geneviève Fioraso présente cette année un nouveau projet de loi qui devrait passer devant l'assemblée nationale le 27 mai, à la veille des examens et des vacances. Le projet Fioraso, loin de résoudre les difficultés auxquelles font face les universités, entérine la loi LRU et pousse encore plus loin les logiques d'assujettissement de l'enseignement supérieur et de la recherche aux pouvoirs des entreprises et de la Région.

Ce projet de loi ne prévoit aucun volet « programmation », alors qu'une augmentation des moyens est indispensable pour permettre aux établissements de remplir leur mission de Service Public, de résorber la précarité par la création de postes de titulaires et de débloquer les carrières.

Soutenue par les organisations suivantes :

FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP, SNETAP)
Sud Recherche EPST, Sud Education UM2, Solidaires Etudiant-e-s
CGT (SNTRS, CGT INRA, CGT UM1, UM2, UM3)
Snprees-FO
Des militants de l'UNEF Montpellier
Le collectif des précaires de la recherche de Montpellier

La pétition « Pétition contre un projet de loi ESR toujours inacceptable » est en ligne :

<http://www.loiesrtoujoursinacceptable.org/>

La loi Fioraso, c'est quoi ?

1 Une loi qui maintient la LRU et le Pacte pour la Recherche

La LRU est la loi « d'autonomie des universités » qui avait été imposée par le gouvernement précédent, malgré le combat des personnels et des étudiants en 2008 et 2009. Elle a amené les universités à des situations financières intenable du fait du désengagement de l'état au profit d'une gestion locale de la pénurie.

2 une loi qui veut regrouper et fusionner les 80 universités en entités régionales autonomes

La loi stipule qu'un seul établissement sur un territoire « académique ou inter académique » organisera toute la politique des universités et organismes de recherche qu'il regroupera : recherche, diplôme, formation...

Ces fusions ou regroupements permettront de réaliser les économies d'échelle, donc la suppression massive de postes, de filières, de services. Que deviendront les sciences humaines et sociales, mais également la recherche fondamentale, inutile du point de vue des entreprises régionales ?

3 une loi qui veut achever le cadre national des diplômes au profit de formations locales

Aujourd'hui, le CNESER valide les maquettes que lui font remonter les universités.

Demain, le ministère donnera une accréditation aux établissements (universités publiques fusionnées, mais

aussi universités privées), et ces derniers seront habilités à délivrer des « diplômes » qui seront donc régionaux. La définition de leur contenu devant se faire « *en liaison avec les milieux professionnels* ». Les entreprises co élaboreront donc ces formations, dans le but d'avoir une main d'œuvre « employable ».

4 une loi qui veut livrer la recherche aux « écosystèmes économiques »

La loi répète à plusieurs reprises : il faut organiser le « *transfert des résultats obtenus vers le monde socio-économique* ». Le monde « socio économique », ce sont les entreprises privées, qui n'auront plus à financer leurs propres chercheurs. Le but est donc de faire travailler les labos pour les entreprises : finie la recherche fondamentale d'un côté, avec, en parallèle et corollaire le licenciement des chercheurs privés de l'autre (comme Sanofi cherche à le faire à Montpellier... tout en siégeant dans le conseil d'administration de l'Université Montpellier 1 !).

5 une loi qui permettra aux personnalités extérieures (représentants d'entreprise ou de collectivités locales) de participer à l'élection des présidents d'université !

Au détour d'un article, on peut remarquer que les présidents d'université seront élus par l'ensemble des membres du conseil : les membres élus, mais aussi les extérieurs (nommés), en particulier les industriels et les représentants de la Région. Ces derniers pourront donc marchander leur voix avec « contrepartie ».

Est-ce uniquement l'université et la recherche qui sont attaquées ?

Non, tous les services publics sont touchés. Ainsi, la politique de l'ancien gouvernement avec la RGPP est poursuivie par le nouveau avec la MAP, et par la continuité de toutes les lois de privatisations. Tous les ministères sont touchés, sous des formes différentes : l'école, la culture, la SNCF, les hôpitaux, la Poste... tout doit être soumis au rouleau compresseur des privatisations/restructurations. Avec des centaines de milliers d'emplois perdus à la clef.

Est-ce uniquement en France que l'université publique est remise en cause ?

Que se passe-t-il dans les autres pays ?

Partout en Europe, les gouvernements cherchent à privatiser les universités et à réaliser des économies afin de rembourser la dette auprès des banques. En Espagne, les étudiants sont en ce moment dans la rue... en Grèce, les étudiants manifestent contre les fusions d'universités. Ces dernières années, au Québec, au Chili, en Angleterre, au Portugal... partout les étudiants se sont dressés pour défendre l'égalité de leurs droits et chances à l'instruction.

Où puis-je lire l'intégralité du projet de loi ?

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid70901/projet-de-loi-relatif-a-l-enseignement-superieur-et-a-la-recherche.html>

« Il y a beaucoup de sigles dans les tracts ! » Que signifie...

ESR : enseignement supérieur et recherche

LRU : loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités

ANR : agence nationale pour la recherche

IDEX : initiative d'excellence

CNESER : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

RGPP : révision générale des politiques publiques

MAP : modernisation de l'action publique

AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur